

Paix-Travail-Patrie
REGION DU SUD
DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO
PREFECTURE DE SANGMELIMA
SERVICE DES AFFAIRES
ECONOMIQUES ET FINANCIERES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
SOUTH REGION
DJA AND LOBO DIVISION
PREFECTURE OF SANGMELIMA
ECONOMIC AND FINANCIAL
SERVICE

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PASSATION DES MARCHES DE DJA ET LOBO

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°014...../AONO/PREFECTURE DE SANGMELIMA/RS/DL/CDPM/DJA ET LOBO/2022 POUR
LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE L'IMMEUBLE DEVANT ABRITER LES SERVICES DE LA DELEGATION
DEPARTEMENTALE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE DE DJA ET LOBO, REGION DU SUD.

Financement : Budget d'investissement Public (MINEE), délégation ponctuelle, exercice 2022

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (MINEE), exercice 2022, le Préfet du Département de Dja et Lobo, Autorité contractante, lance pour le compte du Ministère de l'Eau et de l'Energie, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux d'achèvement de l'immeuble devant abriter les services de la Délégation Départementale de l'Eau et de l'Energie de Dja et Lobo, Région du Sud.

Les prestations à exécuter sont détaillées dans l'article 1.1 du Reglement Particulier de l'Appel d'offres.

2 – CONSISTANCE DES TRAVAUX:

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent :

- ✓ TRAVAUX PREPARATOIRES;
- ✓ REVETEMENTS SCELLES ;
- ✓ MENUISERIES BOIS ET METALLIQUE ;
- ✓ ELECTRICITE ET CLIMATISATION ;
- ✓ PLOMBERIE SANITAIRE ;
- ✓ PEINTURE.

3. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux, est fixé à trois (03) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les travaux.

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience avérée dans le domaine bâtiment et des travaux publics (BTP).

5. FINANCEMENT

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), délégation ponctuelle, exercice 2022.

N°1	Localité	Nature de l'ouvrage	Montant (F CFA)	Caution (F CFA)
01	Sangmelima	Travaux d'achèvement de l'immeuble devant abriter les services de la Délégation Départementale de l'Eau et de l'Energie, Région du Sud.	20 000 000	400 000

6. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les services de la Préfecture de Sangmelima, secrétariat particulier du Préfet, dès publication du présent Avis.

7. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être obtenu au secrétariat particulier du Préfet du Département de Dja et Lobo dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de vingt milles (20 000) FCFA auprès de la recette des finances de sangmelima. Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, email, etc.).

8. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Préfecture de Sangmelima, au plus tard le ~~21 JUIL 2022~~ ~~14~~ heures, heure locale, et devra porter la mention : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° ~~01~~ /AONO/PREFECTURE DE SANGMELIMA/RS/DL/CDPM/DJA ET LOBO/2022 DÜ- ~~1 JUIL 2022~~ POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE L'IMMEUBLE DEVANT ABRITER LES SERVICES DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE DE DJA ET LOBO, REGION DU SUD.

9. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant, dont le montant est équivalent au lot choisi. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

10. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres aura lieu le 21 JUIL 2022 2022 à15..... heures et se fera en un (01) temps, par la Commission Départementale de passation des Marchés sis à la salle de conférence de l'Hôtel de Finance de Sangmelima. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant connaissance de l'offre.

11. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

Critères éliminatoires

a) Pièces administratives

1. Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
2. absence ou non-conformité d'une pièce administrative 48H après l'ouverture des Offres (Article 92(9)) du code des Marchés Publics; --
3. Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique.

b) Offre technique

4. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
5. N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification ;
6. Non existence dans l'offre technique de la rubrique : organisation méthodologie, et planning.

c) Offre financière

7. Offre financière incomplète
8. Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié

Critères essentiels

- Présentation générale de l'offre ;
- Références de l'entreprise ;
- Non-exécution d'au moins un (01) marché de construction/réhabilitation d'un bâtiment ;
- Moyens matériels ;
- Personnel d'encadrement de l'entreprise ;
- Propositions techniques ;
- Capacité financière de l'entreprise ;
- Attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire et rapport de visite.

Seules les soumissions qui auront obtenus au moins 70% des critères essentiels ou de « oui » à l'offre technique seront admises à l'analyse financière.

12. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante par rapport à l'enveloppe prévisionnelle en incluant le cas échéant les réductions.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Préfecture du Département de Dja et Lobo à Sangmelima, secrétariat particulier du Préfet.

Ampliations :

- ARMP ;
- Le Maître d'ouvrage ;
- Le MINMAP/DL ;
- Le Chef service du Marché
- Président CDPM/DL ;
- Affichage ;
- Archives ;
- Chrono.

